

ABONNEMENT

Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8

Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20 c.
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
 L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 30 DÉCEMBRE 1886

LES FANFARONS BELLIQUEUX

La presse radicale accuse formellement les monarchistes d'avoir évoqué le spectre de la guerre. Et comme on ne s'arrête pas facilement sur la pente glissante de la calomnie, on insinue odieusement que l'égoïsme féroce du parti fait bon marché de la patrie elle-même.

L'exploitation des bruits de guerre, au risque de compromettre la sécurité nationale, entre dans les calculs d'ambitieuses convoitises.

Ces perfides et misérables insinuations seront dédaigneusement repoussées par l'opinion publique. Le pays sait que, sur le terrain du patriotisme, les partis politiques dignes de ce nom ont toujours rivalisé de générosité, de dévouement. Devant l'ennemi, il n'y a en France que des Français.

Nous avons, nous, monarchistes, cette fierté légitime d'avoir à notre tête des Princes dont la bravoure militaire a laissé de brillantes traces dans les annales de notre histoire contemporaine.

Les outragantes insinuations parties des bas-fonds du radicalisme nous touchent donc peu.

L'exposé des faits suffit pour empêcher ces calomnies d'arrêter un seul instant l'attention du pays.

Qui, le premier, dans une Assemblée délibérante, avant même que la presse française eût relevé les rumeurs d'outre-Rhin sur la possibilité d'un conflit armé, a parlé de guerre ?

N'est-ce point un député de l'extrême gauche ? Nous l'entendons encore, s'adressant à la majorité de la Chambre et au ministère Goblet pour les inviter à gouverner avec la fraction la plus avancée de la Chambre, leur dire :

« N'entendez-vous pas, au-delà de nos frontières, le bruit des armes ? »

Quelles sont les attaches politiques de ces ligues ou sociétés qui prétendent avoir le

monopole du patriotisme et qui, bien haut, parlent sans cesse, à tort et à travers, de revanche ou se livrent à des manifestations aussi intempérées que puérides ?

Est-ce que ces ligues ne portent point l'estampille républicaine ?

Quel est le ministre à panache dont les broyantes incartades, les paroles inconsidérées, les promenades et les discours à travers toute la France ont réveillé imprudemment peut-être des haines inassouviées contre nous ?

Nous n'avons qu'à recueillir les aveux des républicains :

« Nous persistons, écrit la *Republique française*, à penser que le rôle d'un ministre de la guerre n'est pas de faire des harangues dans des réunions publiques. Est-ce que M. Goblet et M. Sarrien passent des revues ? »

Le *Temps* est plus affirmatif :

« Le rôle du ministre de la guerre n'est pas de chanter la paix, mais de se mettre en mesure de la protéger par les armes si elle était menacée par les dangers du dehors ; elle peut l'être aussi par les imprudences du dedans, et la plus grosse, c'est l'importance démesurée qu'on a laissé prendre, dans le précédent cabinet, et qu'on laisse prendre, semble-t-il, encore davantage dans le nouveau, à la personne du général Boulanger ; on l'a vu ministre des affaires étrangères, ministre de l'intérieur, le voilà maintenant président du conseil. Non seulement, il parle, ce qui est trop, mais il est le seul à parler, ce qui n'est pas assez. »

Non, la presse radicale ne peut avoir la prétention du monopole du patriotisme et ses misérables insinuations lui retombent sur le nez.

Chacun sait qu'il suffit à ses vastes ambitions d'avoir mis la main sur le ministère de la guerre.

Qu'elle conserve donc, s'il lui convient, le monopole de la calomnie, de l'outrage à des Français qui n'ont jamais marchandé leur sang pour la patrie.

EDMONT ROBERT.

LA SITUATION POLITIQUE

Voici comment la *France militaire*, organe nullement légitimiste, apprécie la situation de l'Europe :

« Nous disions dans notre dernière chronique qu'un rapprochement entre l'Allemagne et la Russie semblait s'annoncer avec une incertitude vague encore ; ces prévisions se sont complètement réalisées et l'on peut affirmer que l'accord existe maintenant entre les deux Gouvernements.

« La Russie a abandonné à l'Allemagne l'initiative dans la question bulgare et attend d'elle les satisfactions ambitionnées : avènement au trône de Bulgarie d'un prince à sa convenance (le Mingrélien, un Leuchtenberg, ou tout autre) et probablement aussi le renversement de la régence.

« L'Allemagne s'efforcera d'imposer à l'Autriche-Hongrie l'accommodement ménagé ; si l'Autriche-Hongrie s'y refuse, la Russie sera autorisée à la contraindre par la violence.

« Bien des personnes concluent de la situation ainsi créée l'inévitabilité d'une guerre au printemps prochain entre la Russie et l'Autriche-Hongrie secondée par l'Angleterre et la Roumanie.

« La paix de l'Europe dépend donc essentiellement des décisions qui seront prises à Vienne et à Londres.

« En Autriche-Hongrie, on commence à se plaindre avec une grande aigreur du jeu de M. de Bismarck et on se demande ce que valent les promesses du chancelier et les affirmations si catégoriques plusieurs fois renouvelées par les politiciens de la monarchie.

« En Angleterre, l'évolution diplomatique a provoqué une crise ministérielle.

« Lord Churchill a démissionné, se refusant à suivre lord Salisbury qui pousse sans relâche l'Autriche-Hongrie à la guerre et somme la Porte de dénoncer son attitude.

« Le premier a immédiatement fait appel à lord Hardington, le chef des union-

nistes-libéraux ; le cabinet se relèvera donc très probablement ; on doit le regretter, car sa chute modifierait bien certainement la conduite de l'Autriche-Hongrie, qui, isolée, ferait toute les concessions désirables.

« La question bulgare réglée, de bien grosses inquiétudes disparaissent, et nous retrouverons — on peut l'espérer — une nouvelle période de tranquillité relative.

« Dans les préoccupations de l'heure actuelle, une part bien médiocre revient à la députation bulgare. Elle a été bien déçue de la réception qui lui a été faite à Berlin et a repris sa course aventureuse avec l'intention de se rendre à Paris ; elle s'est arrêtée en route, pour flirter quelques jours avec le Battemberg et a, dit-on, modifié son itinéraire pour visiter Londres tout d'abord ; elle pourrait fort bien se dispenser de venir à Paris.

« La presse européenne tout entière annonce l'éventualité de guerres prochaines et se complait dans l'exposé des préparatifs militaires.

« Les journaux anglais sont de tous les plus alarmistes. L'Angleterre remplit ses arsenaux, complète l'armement de sa flotte, prépare la mobilisation d'un corps d'armée et rappelle d'Egypte, plus tôt qu'il n'avait été prévu, une partie de ses troupes.

« La Suisse prend ses mesures comme si l'Europe était à la veille d'une guerre : application dès 87 de dispositions autorisées seulement pour 88 et 89, telles que : achèvement du matériel de réserve pour la landwehr et les dépôts, désignation des colonels divisionnaires auxquels est réservé le commandement des troupes d'observation.

« La Belgique est, dit-on, à l'entière dévotion de l'Allemagne et ne fait aucune difficulté pour lui abandonner le libre emploi des chemins de fer de la vallée de la Meuse.

« L'Italie ne fait nul mystère de ses préparatifs et applaudit à la réponse faite par le ministre de la guerre à l'interpellation du député Rudini, réponse démontrant l'état fort satisfaisant de l'organisation militaire.

60 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE SECRET TERRIBLE

MÉMOIRES D'UN CAISSIER

Par Adolphe BELOT

Deuxième Partie

LE CONTUMAX

Elle était hors d'elle-même, incapable de se contenir plus longtemps. Tandis que Maheurrier reconduisait Richard, elle rentra dans sa chambre et se laissa tomber en sanglotant sur la causeuse : — Qu'avait-elle fait ?... au lieu de réparer le mal, elle l'avait aggravé ! Était-il possible que Richard eût le moindre doute ? Non ! il savait maintenant son amour... il en riait — ou il en avait pitié !

A cette idée, sa pudeur et sa fierté aristocratique qu'elle avait dans le sang s'exaspéraient. Elle s'indignait contre Richard ; elle en venait à le haïr ! Elle songeait aussi aux ridicules indiscretions de son mari. C'est lui qui était cause de tout ! Qu'avait-il besoin de parler de ces fantaisies, de ces engouements !... Est-ce que cela le regardait ?... Et quelle nécessité d'accoster ce M. Syramin, de l'attirer, de le lui présenter ?...

Où avait-il vu qu'elle tint à lui ! Mais il était stupide, lui qui passait pour un homme intelligent.

Elle riait, d'un rire nerveux, méprisant ; le bout de sa bottine battait impatiemment le parquet, une violente scène conjugale était inévitable.

Maheurrier, en rentrant, n'y échappa pas. Il la subit avec sa résignation habituelle, baissant la tête et hasardant à peine un mot d'excuse. A la fin, les reproches furent si emportés et si injustes, que deux grosses larmes lui roulèrent dans les yeux. Antoinette vit ces larmes et s'arrêta tout à coup.

Non pas peut-être qu'elle fût touchée de cette douleur, mais elle craignit d'être allée trop loin, et d'avoir éveillé par ces violentes récriminations quelques soupçons dans l'esprit de son mari. Elle se rapprocha de lui subitement radoucie, et il y avait à peine dans ses propos un reste de mauvaise humeur : — Allons, c'était passé... il fallait oublier cela. Mais il avait eu tort : qu'il en convint ! Car, avec un étranger, un inconnu, tout de suite, de l'intimité... Elle aussi, du reste, elle avait eu tort, elle le reconnaissait... Pourquoi s'emporter, s'irriter ? Elle souffrait maintenant, elle se soutenait à peine. C'était sa faute ! pourquoi était-elle si impressionnable ?

— Pardonnez-moi ! dit-elle, en lui prenant la main.

— Que je vous pardonne, ma chère Antoinette !

s'écria-t-il en l'attirant vers lui. C'est à moi de vous demander pardon. J'ai eu tort de ne pas vous consulter. J'ai cru bien faire ; mais je suis gauche, maladroit, comme toujours.

Il continua de s'accuser. Ils étaient assis l'un à côté de l'autre : elle l'écoutait, les yeux baissés, avec un vague sourire, sa main droite froissant machinalement un pli de sa robe.

— Là, voilà qui est entendu, fit-elle tout à coup en relevant la tête avec la charmante mutinerie d'un enfant gâté. N'en parlons plus... Maintenant, je ne sais plus ce que nous faisons depuis quatre ou cinq jours dans cette affreuse ville.

— Mais sans doute, dit-il, rien ne nous y retient.

— Nous n'avons rien à voir, rien à attendre. Je voudrais retourner en France, à Paris... si cela vous convient toutefois.

— Comment donc !... c'est ce que je me disais, moi aussi.

— Bien !... Alors, nous allons partir tout de suite, — demain.

— Demain, soit !

— Non, pas demain, cela serait trop précipité... mais après-demain, par exemple.

— Demain, après-demain... quand vous voudrez, ma chère Antoinette.

Il se pencha vers elle :

— Quand tu voudras !... ajouta-t-il en baissant mystérieusement la voix.

— Bien, merci !... fit-elle en se levant. Je vais donner des ordres à Marthe.

IX

Cette scène avait plongé Richard dans un étonnement mêlé de stupeur. Il ne comprit rien tout d'abord à ces contradictions : ce refus de le voir, quand elle avait pour ses œuvres une prédilection exclusive ; puis cette arrivée soudaine, cette affectation de ne pas sembler la connaître, ces façons détachées, presque dédaigneuses. Peu à peu cependant la lumière se fit dans son esprit, et il crut entrevoir la véritable cause de ces singularités.

— Mais alors, est-ce qu'elle m'aimerait ? se demanda-t-il tout haletant de joie et d'anxiété.

Et il se mit à rappeler ses souvenirs, à les rapprocher de ces récentes révélations.

— Oui ! c'était vrai ; il ne se trompait pas : elle l'aimait, et depuis longtemps ! Comment ne l'avait-il pas deviné ? Quand elle venait là, dans son atelier, à pas furtifs, regardant par-dessus son épaule ce qu'il peignait, riant de sa surprise, le taquinant, admirant avec passion, fouillant un peu partout avec l'indiscrète curiosité d'un enfant, ou bien, timide, réservée à l'excès — et parfois, ces rougeurs subites et inexplicables... mais c'était de l'amour, cela ! — Il ne l'avait pas compris ! il avait respecté ces pudeurs de jeune fille ; il avait

» La presse allemande est naturellement plus réservée; elle ne s'occupe guère que de deux questions :

» Le rapprochement entre l'Allemagne et la Russie dont la sincérité lui paraît bien douteuse; le projet de loi militaire dont l'acceptation complète par le Parlement est à peu près certaine dans la première quinzaine de janvier. On s'occupe même, dès à présent, des destinations réservées aux nouvelles formations; nous savons aussi qu'un régiment d'infanterie doit être envoyé à Haguenau et que trois régiments de la garnison de Cologne recevront chacun un quatrième bataillon..... »

UN MINISTRE SUSPECT

Depuis quelques semaines, les radicaux épiaient d'un œil jaloux leur général Boulanger.

L'*Intransigeant*, après avoir soutenu tout dernièrement encore avec vigueur le ministre de la guerre, le déclare aujourd'hui suspect. Voici ce qu'écrivait le citoyen Rochefort :

« Le général Boulanger était, dernièrement, assez perfidement attaqué par les réactionnaires pour qu'il fût défendu par les républicains. C'est des injures dont les monarchistes l'ont abreuvé qu'est faite l'incontestable popularité dont il jouit actuellement. Aussi sommes-nous quelque peu étonnés de l'espèce de saute de vent qui s'est produite récemment dans la presse non pas orléaniste, mais spécialement bonapartiste, laquelle a remplacé presque subitement les chardons par des fleurs et les anathèmes par des madrigaux.

» Hier, notamment, c'était dans la *Patrie*, dans la *Souveraineté*, dans le *Gaulois*, un véritable bouquet d'éloges admiratifs : « L'épée de la France ne peut être en de meilleures mains ! » disait l'une. « Le langage du général Boulanger à la fête des Sauvages est celui d'un véritable homme d'Etat ! » disait l'autre. De sorte qu'après nous avoir reproché d'avoir fait du ministre de la guerre « notre » Boulanger, il se trouve que les bonapartistes en ont fait le leur... »

» Que les bonapartistes se rallient au ministre de la guerre, c'est bien ; mais qu'il se laisse peu à peu circonvenir par eux, voilà qui donnerait fortement à réfléchir. Or, d'étranges symptômes se sont déclarés dans les hautes sphères du ministère de la guerre. Ce sont, maintenant, les officiers républicains qu'on éloigne et les officiers réactionnaires qu'on favorise ouvertement. Le commandant Bazaine, bonapartiste avéré, qui fut mis en retrait d'emploi pour avoir supplicié un malheureux soldat, qui en mourut, vient d'être réintégré dans son grade, avec cette stipulation que sa punition serait rayée de son livret militaire.

» Plusieurs autres, mis en disponibilité pour avoir prêché dans les cercles catholiques la destruction de la République, ont repris leurs épaulettes. Pendant que les députés de la gauche font antichambre dans les salles d'attente du ministère, les députés

du groupe de l'appel au peuple voient s'ouvrir immédiatement devant eux les portes du cabinet du ministre.

» ... Quel intérêt, nous le cherchons en vain, pourrait avoir le ministre de la guerre à s'allier, dans un but quelconque, avec les ennemis les plus déclarés de la liberté ? D'autre part, quelle espérance les bonapartistes peuvent-ils fonder sur le général Boulanger ? Est-ce parce que le parti victorien ou jérémiste se préoccupe peu du dictateur, pourvu qu'il ait la dictature; et compte-t-il donc que l'homme qu'il encense aujourd'hui, après l'avoir vilipendé, serait capable de le prendre ?

» Que le général y réfléchisse : n'ayant à son actif aucune victoire signalée, il ne vaut auprès du peuple que par la confiance qu'il lui inspire. Le jour où la nation se croirait obligée de veiller au grain et de se tenir sur ses gardes, l'enthousiasme tomberait immédiatement au-dessous de zéro; car ce ne serait pas seulement la Chambre, le Sénat et M. Grévy qui seraient menacés dans leurs palais, ce seraient la liberté et le droit, que la France, nous simons à le croire, ne laisserait pas confisquer à nouveau. »

Nous ne voulons pas chercher jusqu'à quel point peuvent être fondées les craintes de l'*Intransigeant*, mais il nous a paru bon de signaler le changement d'allures qui se produit.

Le *Journal des Débats*, qui a remarqué l'attitude du *Pays* et du *Petit Journal* qui couvrent depuis peu M. Boulanger de fleurs, dit à ce sujet :

« Ainsi, à en croire M. Thomas Grimm et M. Robert Mitchell, la France tout entière doit être suspendue désormais aux lèvres de M. le général Boulanger. C'est lui qui décide de nos destinées. Le droit de paix et de guerre lui appartient. Les Chambres, le président du Conseil, le ministre des affaires étrangères, les autres membres du gouvernement comptent pour rien. Il paraît que nous avons un dictateur... déjà ! »

» Nous demandions hier un peu ingénument pourquoi M. le général Boulanger était allé présider cette réunion de sauveurs, où il semblait qu'il n'avait que faire. La réponse, la voici. Il y est allé pour fournir à quelques journaux l'occasion de le porter aux nues le lendemain. Il y est allé pour s'entendre traiter par le *Pays* de héros et de sauveur. Il y est allé pour avoir une réclame dans les colonnes du *Petit Journal*. C'est bien simple... »

Est-ce bien aussi « simple » que cela ?

ÉTRANGER

On télégraphie de Berlin que la *Gazette de l'Allemagne du Nord* publie un article où elle dit :

« Bien des pères de famille ne voient pas s'ouvrir la nouvelle année sans inquiétudes, bien des mères de famille ont le cœur oppressé, car l'horizon politique de notre nation est plus sombre que d'habitude. »

On lit dans la *Gazette de Francfort* :

rentrant chez lui.

Ce refus le jeta dans une douloureuse perplexité : S'était-il donc mépris ?... Peut-être ne l'aimait-elle pas !... ou bien, si elle l'aimait, peut-être voulait-elle le tenir éloigné, l'oublier !

Ces réflexions l'agitèrent toute la nuit. Il se leva, inquiet, irrésolu.

Vers sept heures, un domestique de l'hôtel lui apporta un billet de Maheurtier, par lequel celui-ci lui exprimait ses regrets de n'avoir pu le recevoir la veille, et en même temps l'informait que des affaires urgentes et la santé de sa femme l'obligeaient à rentrer en France. Pas un mot pour indiquer qu'ils dussent se revoir plus tard.

A peine avait-il lu ce billet, qu'il entendit un bruit de voitures dans la cour de l'hôtel. Il courut à la fenêtre et regarda : un camion s'éloignait, chargé de malles et de paquets ; et, presque en même temps, dans une berline qui stationnait au bas de l'escalier, il vit monter Antoinette et sa femme de chambre, puis Maheurtier. La voiture partit et s'éloigna rapidement.

Il demeura consterné. Mais bientôt cet abattement fit place à une exaltation fébrile : mille pensées folles, désolées, l'assaillirent ; il se livra aux suppositions les plus invraisemblables, aux projets les plus impossibles.

(A suivre.)

« La *Gazette de l'Allemagne du Nord* vient de rendre les partis responsables des inquiétudes provoquées par le nouveau projet de loi militaire et, surtout, par les discours de M. de Moltke et du ministre de la guerre.

» Le comte de Moltke a déclaré que les armements continus des peuples devaient entraîner une « solution prochaine ». Voilà ce qui a provoqué les inquiétudes et ce qui les entretiendra, quoique les officiers aient reçu l'ordre d'entonner de nouveau des airs pacifiques.

» Le peuple sent instinctivement que les armements continus rapprochent les catastrophes et qu'ils sont, certes, les plus mauvais moyens pour inspirer de la confiance dans le maintien de la paix. (Agence libre.)

On lit dans la *Gazette de Cologne* :

« Dans les cercles des députés, on croit que le centre et les libéraux ont l'intention d'ouvrir une discussion au sujet des dépenses extraordinaires nécessitées par le projet de loi militaire.

» L'adoption du projet serait ainsi retardée de plusieurs semaines.

» Il importe de faire remarquer que la création des ressources financières n'est pas de la compétence de la commission militaire.

» Que l'on adopte d'abord le projet, l'argent se trouvera ensuite. » (Agence libre.)

On lit dans la *Züricher Post* :

« Des nouvelles très sérieuses au sujet du danger imminent de la guerre sont parvenues récemment de Berlin à Berne.

» On croit que la guerre avec la France est imminente et, dans les sphères compétentes, on paraît désirer qu'elle éclate dans un moment favorable à l'Allemagne, c'est-à-dire dans un trimestre.

» A cette époque, l'Allemagne aura terminé la transformation de ses fusils. On espère, en se montrant bienveillant à l'égard de la Russie, obtenir l'assurance de la neutralité de cette puissance.

» A Berlin, on a peut-être l'intention de tenir les autorités suisses au courant des événements, peut-être aussi de les pousser à prendre à temps les mesures de précaution nécessaires. » (Agence libre.)

TURQUIE. — Le comte et la comtesse de Montebello, ainsi que M. Robert, premier drogman de l'ambassade de France, ont dîné le 26 décembre au Palais avec le Sultan. Les princes impériaux, le grand-vizir, le ministre des affaires étrangères et plusieurs autres grands dignitaires assistaient au dîner.

Le Sultan, dont l'accueil a été particulièrement cordial, a remis à M^{me} de Montebello le grand cordon du Chefskat, enrichi de brillants.

Le comte et la comtesse de Montebello partiront le 28 pour Paris.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 29 décembre.

L'amélioration qui s'était manifestée sur les cours de nos rentes continue à s'affirmer et le mouvement de reprise s'accroît : 3 0/0, 82.32 ; 4 1/2 0/0, 109.85.

Les obligations foncières et communales à lots du Crédit Foncier sont l'objet de transactions suivies. Cette faveur est justifiée par l'avantage qu'elles offrent aux capitaux ; en effet, n'ayant pas encore atteint le pair, ces valeurs assurent un bénéfice important par la réalisation au cours de 500, niveau qu'elles atteindront sous peu. L'action se négocie à 1.415.

La Société Générale maintient la fermeté de ses cours, les bilans mensuels constatent une augmentation progressive dans les bénéfices sociaux, ce qui est la meilleure preuve du crédit dont jouit cette société sur le marché parisien. L'action se traite à 475. Il faut voir sur ce titre un niveau plus élevé en rapport avec l'importance de cet établissement qui compte parmi nos premiers.

L'action de la Banque d'Escompte s'est cotée à 518.75, ce niveau inférieur aux niveaux précédents ne peut tarder à remonter. Il faut s'attendre à une réaction qui ne peut manquer de se produire étant données les nombreuses affaires que patronne la Société.

On a demandé l'action de Panama à 420. Les capitaux de placement se portent de préférence sur les obligations des diverses séries et notamment sur celles du dernier emprunt.

Marché peu animé sur les actions de nos chemins de fer. Peu de variations sur les obligations.

Nouvelles militaires.

Notre compatriote, M. le général de brigade Faugeton, est nommé commandant de la place de Grenoble.

Le général Béziau, commandant la 18^e division militaire, est nommé commandant du groupe de Lyon.

Le général de division Thibaudin, ancien ministre de la guerre, est nommé commandant de la place de Paris et commandant supérieur de la défense.

La nomination du général Thibaudin provoque de nombreuses critiques parmi les officiers d'état-major.

On lit dans le *Progrès militaire* :

« Saumur a essayé de nous doter d'une coiffure de jockeys et de faubouriens ; Fontainebleau prétendrait-il mettre à la mode les collets de dolman à la prussienne ? »

» Le bon goût et la discipline ont eu raison des képis extravagants dont la cavalerie propageait l'usage; les vêtements fantaisistes de quelques artilleurs ont déjà eu des imitateurs dans les régiments de dragons : aux uns et aux autres nous prédisons le même insuccès.

» Nos uniformes ne sont certes pas parfaits ; beaucoup regrettent l'épaulette pour la grande tenue de tous les officiers combattants. Mais du moment où le dolman existe, il ne doit pas y avoir deux manières de le porter. Compenser la disparition du col carcan, par un collet de six doigts de haut, n'est qu'une fantaisie qui ne se propagera pas, nous l'espérons. Mais c'est déjà de trop qu'elle se soit produite lundi à la réception du ministre. »

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

A l'occasion du 1^{er} janvier, le Sous-Préfet recevra de 4 heures 1/2 à 2 heures 1/2.

A l'occasion du 1^{er} janvier, le Président du Tribunal civil recevra de 2 heures à 3 heures.

Par décision de M. le Préfet de Maine-et-Loire, il y aura congé dans toutes les écoles publiques du département, du mercredi soir, 29 décembre, au lundi matin 3 janvier.

Élections à la Chambre de Commerce
Scrutin de ballottage

MM. Ambroise JOUBERT,	209 voix. Elo.
MARCHETEAU,	208 — Elo.
THOREAU,	208 — Elo.

Société de secours mutuels l'Alsace-Lorraine
DE SAUMUR

Voici le discours que nous avons annoncé hier et qui a été prononcé dimanche soir, au théâtre de Saumur, par M. Vuillaume, d'Angers, vice-président d'honneur de la Société de Saumur, au concert des Alsaciens-Lorrains :

« Mesdames, Messieurs, »
» Mes compatriotes de Saumur ont bien voulu m'inviter à vous dire quelques mots à la place d'un conférencier plus habile que moi, qui devait d'abord prononcer une allocution sur l'Alsace-Lorraine.

» C'est avec une émotion égale à ma joie que je réponds à cette invitation si flatteuse et si cordiale.

» Ce sont, vous le savez, les Alsaciens qui, les premiers en France, ont célébré la fête de Noël, et les officiers français qui ont passé jadis à Strasbourg n'ont certainement pas oublié le *Marché de l'Enfant Jésus*. Sur la place Kléber, autour de la statue du général français, les boutiques s'aligeaient innombrables ; Suisses, Badois, gens du Nord et de l'Est accouraient à l'envi ; ici, c'étaient les horloges en bois, les pains d'épice de Guebwiller ; là, des soldats du premier Empire sortis, tout frais, des presses de Silbermann. Au centre de la place, un millier de sapins étaient groupés par ordre de taille, depuis le géant, dont la tête se balance orgueilleusement, jusqu'à l'arbrisseau qui s'en allait réjouir une mansarde. Les soldats avaient aussi leur sapin ; dans les casernes d'Aus-

terlitz et de la Finckmatt, à l'hôpital militaire, les sergents-majors faisaient la quête ; avec le produit on achetait de bien petites bougies qui ne brûlaient qu'un instant.

continué son rêve, seul. Mais comment avait-elle pu se décider à épouser ce vieillard ?... Hélas ! tout s'expliquait, elle avait perdu sa mère ; cet homme s'était présenté, épris d'elle, riche. Que pouvait-elle faire ? Qui la retenait ? Pouvait-elle deviner que son amour était partagé ? Car il avait dissimulé, lui, son amour comme une honte, stupidement. Pas un mot, pas un regard ! Il se rappelait ses adieux, lors de son départ pour l'Italie : quelques paroles amicales, mais froides. Et depuis, dans ses lettres à sa mère, à peine un mot, une félicitation banale... Elle s'était résignée... Et maintenant, elle était perdue pour lui ! Perdue ? pourquoi donc ? Est-ce qu'ils ne s'aimaient pas comme autrefois ? Est-ce que tout, dans ce qu'il venait de voir et d'entendre, ne trahissait pas un amour vainement combattu ?... Et il s'arrêterait à de misérables scrupules !

Il voulait retourner tout de suite chez Maheurtier ; mais il craignait que cet empressément ne parût singulier, que son agitation mal contenue n'éveillât des soupçons : il remit sa visite au jour suivant.

Le lendemain, en effet, il profita du moment où Maheurtier venait de sortir, pour se présenter. Mais la femme de chambre à laquelle il remit sa carte revint lui dire que madame était très souffrante et ne pouvait recevoir personne.

— Ainsi, elle me repousse ! s'écria Richard en

assez cependant pour raffermir les cœurs.

» Maintenant, ce sont des soldats allemands, des Bavares, des Prussiens, des Badois qui, le matin, se rendent à l'église, et qui, le soir, chantent, autour du sapin des Vosges, les refrains mélancoliques de leur pays natal. Nulle voix n'entonne plus là-bas, sur les crêtes des montagnes, le chant de triomphe et d'allégresse. Sur le Rhin français, on n'entend plus que le *Wer da!* le cri rauque des sentinelles allemandes, ou le chant triomphant de l'empire du *Wacht am Rhein*: « la Garde sur le Rhin ».

» Mais ce n'est pas seulement pour retrouver ces souvenirs si pénibles et si chers du foyer familial aujourd'hui détruit, de la fête patriarcale présidée par l'aïeul et offerte par lui à tous ses enfants, que nous nous trouvons réunis ici. Le sapin qui se dresse fièrement au milieu de nous ne nous apporte pas seulement l'image de la jeunesse et du printemps éternels: au-dessus de cette solennité, plane une idée plus haute et plus sublime encore. Fils de l'Alsace et de la Lorraine, jetés par les hasards de l'exil aux quatre coins de la terre, nous avons adopté ce jour pour retremper nos cœurs, confondre nos souvenirs et fortifier notre espérance. Et il se trouve sur cette noble terre de l'Anjou, dans cette ville antique de Saumur, une population généreuse et patriote qui vient prendre sa part de notre joie, affirmant ainsi, avec une éloquence plus persuasive que les longs discours, qu'elle ne veut pas cesser de partager notre deuil.

» Je sais bien que l'on pourrait nous objecter qu'il sied fort peu à des exilés de se réjouir. Ah! certes, si le coup qui nous a été porté, il y a seize ans, était irréparable, si la perte que nous avons subie était définitive, nous n'aurions plus qu'à nous désoler, qu'à laisser couler nos larmes.

» Mais nos deux provinces bien-aimées n'ont cessé, depuis seize ans, et cela malgré les menaces, malgré les promesses des conquérants, de renouveler le serment de fidélité formulé au lendemain de la guerre par leurs représentants: « La revendication de nos droits demeure à jamais ouverte », disaient-ils à l'assemblée de Bordeaux.

» Cette déclaration est devenue la devise de ceux qui sont momentanément séparés de nous, et chacun, de leur côté, en a été l'éclatante confirmation.

» Aussi, permettez-moi, si humble que soit ma personne, si peu autorisée que soit ma parole, de saluer ici, tant au nom de ces absents que de nos compatriotes de Paris et d'Angers, la jeune association de Saumur qui, dès sa naissance, a su grouper ses adhérents et ses amis dans une touchante cérémonie, et féliciter les hommes de grand cœur dont le dévouement et l'activité ont ajouté un anneau de plus à la chaîne déjà longue et puissante qui rattache la France à notre terre natale.

» Qu'elle prospère et qu'elle grandisse l'œuvre entreprise par les Alsaciens-Lorrains de Saumur; aujourd'hui, grâce à eux, l'Ouest et l'Est s'unissent dans une même pensée.

» Pas plus que son aînée d'Angers, la société de Saumur n'est ni une coterie politique, ni une secte religieuse; en même temps qu'elle fait appel au dévouement de tous pour créer un lien fraternel entre les malheureux que le traité de Francfort a chassés du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, elle s'impose la mission de célébrer chaque année une fête qui deviendra avec le temps comme la protestation calme et digne, non seulement de l'Alsace-Lorraine, mais encore de la France entière contre la conquête insolente et brutale, contre l'annexion.

» Comment, du reste, ces jours de Noël, ne pas nous rappeler la touchante légende des bergers qui, par une nuit d'hiver, se mettent en route pour aller saluer le Rédempteur, dont la naissance leur a été annoncée. Un jour viendra, et peut-être est-il moins éloigné que nous ne le pensons, où l'étoile de la Patrie, l'étoile de la France brillera plus radieuse et plus pure que jamais.

» Pour préparer, pour hâter ce moment désiré, croyons et agissons. Croyons à la Patrie; ne laissons plus s'éteindre en nous, sous le souffle glacé des systèmes, cette flamme, principe des mâles vertus et de l'héroïsme qui relèvent les peuples.

» Rappelons-nous que nos pères n'ont jamais désespéré, même après Azincourt et Poitiers, alors que le roi Jean était, avec la

plus grande partie de sa noblesse, prisonnier de l'Anglais.

» Faisons ce qu'a fait la Prusse au comment de ce siècle. En 1807, au moment où Stein arrivait aux affaires, un jeune magistrat, Bandeleben, lui adressait sous ce titre: « *L'Avenir de la Prusse* », un écrit dans lequel il engageait tous les citoyens à oublier leurs divisions, à se serrer autour du pouvoir, à former un grand parti national.

» Joignant l'exemple au précepte, Bandeleben réunissait des affiliés qui, bientôt, se comptèrent par milliers et couvrirent l'Allemagne de cette vaste association du *Tugendbund* qui fit son éducation nationale et prépara ses victoires de 1815.

» L'histoire de la Prusse est une leçon pour nous. Elle nous rappelle que les désastres militaires se ressemblent tous et qu'ils ne marquent pas toujours la ruine de la nation.

» Français de Metz et de Strasbourg, c'est en pensant sans cesse à vous, en songeant toujours que le long et éternel avenir demeure ouvert aux revendications du droit et à l'espérance du vaincu, que nous vous donnerons la réparation que méritent votre fidélité et votre constance.

» C'est sur ces mots que je veux terminer. Laissez-moi seulement ajouter: *Vive la France! vive l'Anjou! vive l'Alsace-Lorraine!* »

ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE

Dans la liste des jurés pour la prochaine session (février 1887) des assises de Maine-et-Loire, nous trouvons les noms suivants appartenant à notre région:

MM.

Auguste Champneuf, propriétaire à Verrières.

Omer Milsonneau, adjoint à Passavant.

Gustave de la Selle, propriétaire à Nueil.

Louis Tessier, propriétaire à Blou.

Louis Derouet, propriétaire à Distré.

Erratum. — C'est par erreur que, dans l'*Almanach de Maine-et-Loire 1887*, MM. Guillon sont indiqués comme concessionnaires du service des Eaux de la ville de Saumur. Cette usine est toujours la propriété de MM. Fortin Hermann et C^o et M. Neuber seul directeur à Saumur.

La magistrature épurée a vraiment de singulières allures et de non moins singuliers représentants.

Le procureur de la République de Poitiers, M. Burdin de Péronne, ne s'est-il pas avisé, dans un de ses réquisitoires, d'appeler à plusieurs reprises « lâche diffamateur » l'un de nos confrères.

M. Louis Petit, rédacteur en chef du *Journal de l'Ouest*, qui ne pouvait riposter à l'audience sans s'exposer à une peine sévère, a adressé la lettre qui suit à M. Burdin de Péronne:

« Monsieur, » Hier, dans votre réquisitoire, vous m'avez appelé à plusieurs reprises: « lâche diffamateur. »

« Diffamateur? Rien ne vous y autorisait. Je n'ai jamais été condamné comme tel, vous le savez fort bien.

« Lâche? — Le mot était singulièrement déplacé et imprudent dans votre bouche. Dans quelles circonstances, en effet, n'avez-vous pas craint de vous livrer à une semblable provocation? »

« Vous occupiez, vous, le siège du ministère public sur lequel on ne peut vous atteindre. Vous étiez couvert par votre immunité de magistrat.

« J'étais assis, moi, au banc des prévenus. Si j'avais fait un geste, prononcé une parole, vous vous seriez empressé de vous déclarer offensé et de requérir contre moi une peine sévère.

« Et pourtant, si, obéissant à un mouvement de juste indignation, si, oubliant que j'étais devant la justice, je m'étais levé et vous avais renvoyé votre injure à la face, pas un homme de cœur, certainement, ne m'aurait blâmé.

« Je m'appelle Petit, tout court, Monsieur de Péronne, mais vous saurez que ce nom a toujours été porté avec honneur et par mon père, un vieillard de 74 ans, qui vous eût interrompu s'il eût été à l'audience, et par moi. Et je ne vous reconnais pas le droit, vous entendez bien, de toucher à ce patrimoine, d'appliquer à ce nom modeste, mais aussi honorable que le vôtre, quoique

moins sonore, une épithète injurieuse quelle qu'elle soit.

» S'il est de mode chez les de Péronne de vous conduire comme... vous l'avez fait hier, souffrez, Monsieur, que je ne vous en fasse pas mon compliment.

» LOUIS PETIT. »

La Patrie dit à ce sujet:

« Nous ne saurions laisser passer sans protestation le langage dont s'est servi le ministère public à l'adresse d'un journaliste poursuivi pour simple délit de presse.

» La dignité de la presse tout entière a, dans la circonstance, été gravement atteinte, et ce sont ses intérêts que nous défendons en dénonçant avec une légitime indignation le procédé auquel le procureur de la République de Poitiers s'est permis d'avoir recours. »

UN FILOU A SURVEILLER

On écrit de Loches à la *Petite France*:

« Nous vous prions d'appeler l'attention publique sur un individu qui trouve moyen de vivre économiquement, non sans manger comme Succi et Merlati, mais sans payer.

» Il se présente dans les auberges de campagne comme voyageur de commerce, et, au moment de régler la note, il envoie chercher sa malle dans une localité voisine; pendant ce temps, il est censé placer ses marchandises, et, lorsque le voiturier revient sans avoir trouvé des bagages qui n'ont jamais existé, notre filou est déjà parti.

» Voici le signalement de ce pseudo-voyageur de commerce qui a déjà fait des dupes dans deux communes de l'arrondissement de Loches:

» Agé de 25 à 27 ans, taille un mètre soixante-dix environ, un peu voûté, petite moustache brune, barbe clair semée au menton, les dents gâtées; pardessus noir, chemise de couleur avec faux-col blanc, chapeau en feutre noir et mou, bottines à bouts pointus; paraissant avoir l'accent gascon et disant voyageur pour une maison de Bordeaux (vins ou chaussures).

» Nous espérons qu'il y aura parmi vos lecteurs quelques gendarmes qui pourront mettre fin aux exploits dont il s'agit. »

Un avis inséré au *Journal officiel* a averti les instituteurs et institutrices qui sollicitent des emplois qu'ils doivent pour cela s'adresser uniquement « aux autorités compétentes », afin que celles-ci les inscrivent sur la liste des postulants dans l'ordre déterminé par la date de leur demande. Le même avis ajoute qu'il y a déjà en ce moment 49,169 candidats, la plupart munis de tous leurs diplômes, en instance pour l'année 1886; de sorte que le premier qui va se faire inscrire, conformément aux instructions officielles, ne pourra prétendre à un poste que lorsque tous ceux qui l'ont devancé auront été pourvus et que l'on appellera le numéro 49,170. Et dire qu'il y a des gens qui maudissent la Providence quand on leur donne le numéro 487 dans un bureau d'omnibus par un temps de pluie !!

Nous lisons dans la *Patrie*:

« Hier, en parlant des grandes dames-artistes qui approvisionnent le plus les ventes de charité, nous citions en première ligne M^{me} la baronne Nathaniel de Rothschild.

» Mais la baronne n'a pas exclusivement le monopole de travailler pour les pauvres, et après elle il est juste de citer des mondaines qui, elles aussi, enrichissent par des travaux manuels les œuvres de bienfaisance.

» Nous citerons la princesse Czartoriska, qui excelle dans les broderies plumetis-point d'armes; la baronne de Soubeyran, habile à confectionner des roses, et la duchesse de Fitz-James, qui brode sur étoffes pour ornements d'églises comme une véritable sée.

» La duchesse de Luynes est citée pour ses tapisseries merveilleuses; la duchesse de Mouchy consacre tout son temps à la broderie des petits rubans de satin, et enfin la comtesse de Beaulaincourt confectionne admirablement des fleurs artificielles.

» Voilà, on en conviendra, un charmant essaim d'abeilles. »

LES SUITES D'UNE MORSURE

Longtemps on a cru, dit le *Patriote*, que

seuls les chiens enragés pouvaient, par leurs morsures, occasionner la mort, et encore, depuis les découvertes de M. Pasteur est-on devenu beaucoup moins inquiet des suites de cette terrible maladie.

Aujourd'hui, les morsures d'hommes ou tout au moins de certains hommes, deviennent aussi dangereuses que celles des chiens hydrophobes. Dimanche, en effet, mourait, à l'hospice de notre ville, le sieur Riou, ouvrier de carrière à Trélazé, lequel a succombé aux suites de morsures que lui avait faites un Breton, qu'il voulait empêcher de frapper son maître de pension.

L'auteur de cette brutale agression a été écroué à la prison d'Angers.

Le théâtre de l'Odéon reprend le *Lion amoureux*, de Ponsard.

La distribution des rôles de ce beau drame compte les premiers artistes hommes et femmes du second Théâtre-Français; le rôle du général Bonaparte est tenu par Larochette.

A Paris on respecte les chefs-d'œuvre des grands écrivains. En province on les coupe et découpe, tant on redoute certains brail-lards auxquels Bonaparte déplaît.

Voilà la différence.

Grand Théâtre d'Angers.

Jeudi 30 décembre,

LE GRAND MOGOL

Opéra-bouffe en 4 actes, musique de Ed. Audran, avec grand ballet et divertissements.

M. DOUESNEL, ÉPICERIE CENTRALE, 28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur, nous prie d'informer nos lecteurs que, comme les années précédentes, il a mis en vente son immense assortiment de Bonbons et Liqueurs, dont la qualité, réunie au bon marché, n'a plus besoin de recommandations. *Envoi franco du catalogue.*

L'Épicerie Parisienne

MAISON TARODE

Place de la Poste,

Vient de mettre en vente un grand choix d'articles pour Noël et Jour de l'An, tels que: Crêches, Sabots Jésus, Arbres et diverses fantaisies en cartonnages et porcelaines;

Articles nouveaux à des prix très-avantageux.

La Maison recommande également ses Bonbons en chocolat extra-fins, Fondants unis et fourrés, Dragées, Pralines, Gâteaux Anglais et Français, Vins fins et Liqueurs.

LE TOUT DE PREMIER CHOIX.

Avis aux vrais amateurs d'Huile de noix

La meilleure Huile de noix est l'Huile fraîche faite avec les noix des environs de Saumur dont la qualité ne laisse rien à désirer cette année.

On trouve cette Huile chez M. LOUIS MABLEAU, fabricant, rue de Poitiers, 34, au prix de 2 fr. 20 le kilog.

Remise pour les ventes en gros.

FERRURE A GLACE

BREVETÉ S. G. D. G.

Assurant, en temps de gelée, le parcours ininterrompu des voitures et prévenant la

CHUTE DES CHEVAUX

Dépôt général: BELLON frères, selliers-harnacheurs, 80, boulevard Haussmann, Paris.

Il est facile d'éviter les contrefaçons de bons remèdes en exigeant les marques de fabrique. Pour les véritables grains de santé du Dr Franck, c'est leur étiquette en 4 couleurs et le timbre de l'union des Fabricants.

BOURSE DE PARIS

DU 29 DÉCEMBRE 1886.

Rente 3 0/0.	82 25
Rente 3 0/0 (nouvelle)	82 75
Rente 3 0/0 amortissable	86 30
Rente 4 1/2	104 »
Rente 4 1/2 (nouvelle)	109 75

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 12.

VENTE

Aux enchères publiques.

Sur saisie immobilière
EN UN SEUL LOT,
DE DIVERS

BIENS IMMEUBLES

Consistant en :

Vignes et Caves

Situés communes du Vaudelnay-Rillé, du Puy-Notre-Dame et des Verchers.

L'ADJUDICATION aura lieu à l'audience des criées du Tribunal civil de Saumur, le samedi 22 janvier 1887, heure de midi.

On fait savoir :

Qu'à la requête de M. Michel Ecot, escompteur, demeurant à Montreuil-Bellay,

Ayant pour avoué constitué M^e Charles - Théophile BEAUREPAIRE, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 12,

Il sera procédé, le samedi vingt-deux janvier mil huit cent quatre-vingt-sept, heure de midi, à l'audience des criées du Tribunal civil de Saumur, à la vente aux enchères publiques, après l'accomplissement des formalités voulues par la loi, des immeubles ci-après désignés.

DÉSIGNATION

ARTICLE PREMIER.

Commune du Vaudelnay-Rillé.

Une vigne et trois caves sous ladite vigne, situées aux Caves, commune du Vaudelnay-Rillé, ladite vigne d'une contenance de dix-huit ares vingt centiares, joignant d'un côté au nord Dalençon et au levant un sentier, au midi un chemin, n° 710, 696 et 778 de la section G du plan cadastral.

ARTICLE DEUXIÈME.

Commune du Puy-Notre-Dame.

Un morceau de vigne, situé commune du Puy-Notre-Dame, au lieu dit la Bréchaussée, d'une contenance de dix-neuf ares, joignant au levant Lamoureux et au nord Poupard, section A, n° 29 du plan cadastral.

ARTICLE TROISIÈME

Commune des Verchers.

Un morceau de vigne, situé au canton de la Cerizale, commune des Verchers, d'une contenance d'un ares soixante centiares, joignant d'un côté Reveilleau, d'autre côté Poupard, n° 976 de la section C.

Les immeubles ci-dessus désignés seront mis aux enchères en un seul lot,

Sur la mise à prix de trois cents francs, ci..... 300 fr.

PROCÉDURE.

Les immeubles ci-dessus désignés ont été saisis à la requête de M. Ecot, sus-nommé, sur M. Loiseau, René, marchand de moutons, et M^{me} Marie Pichot, son épouse, demeurant ensemble au Puy-Notre-Dame, suivant procès-verbal de Papin, huissier à Montreuil-Bellay, en date du vingt-cinq janvier mil huit cent quatre-vingt-six, visé et enregistré conformément à la loi.

Ce procès-verbal de saisie a été dénoncé aux époux Loiseau, suivant exploit du même huissier, en date du vingt-neuf du même mois, aussi visé et enregistré.

Le procès-verbal de saisie et l'exploit de dénonciation ont été transcrits au bureau des hypothèques de Saumur, le trois février suivant, vol. 39, n° 30 et 31.

Le cahier des charges, clauses et conditions auxquelles les immeubles saisis seront mis aux enchères a été

déposé, après son enregistrement, au greffe du Tribunal civil de Saumur, le vingt-trois février mil huit cent quatre-vingt-six, par M^e Beaurepaire, avoué de M. Ecot, poursuivant.

Par exploits de l'huissier Papin, en date du premier mars suivant, enregistrés, sommations ont été faites aux parties saisies et aux créanciers inscrits sur lesdits immeubles de prendre communication du cahier des charges et d'assister à sa lecture et publication.

Copie de ces exploits a été dénoncée à M. le Procureur de la République près le Tribunal civil de Saumur, conformément à l'article 692 du Code de procédure civile, suivant exploit de Bousquet, huissier à Saumur, en date du huit mars mil huit cent quatre-vingt-six.

Ces sommations ont été mentionnées au bureau des hypothèques de Saumur, le huit mars mil huit cent quatre-vingt-six.

Le seize mars mil huit cent quatre-vingt-six, le sieur Eugène Loiseau, employé au chemin de fer de l'Etat, demeurant à Loudun, et M^{me} Victorine Loiseau, veuve de M. Dixmier, demeurant au Puy-Notre-Dame, ont fait au greffe du Tribunal de Saumur un dire, dans lequel ils ont prétendu que la saisie était à tort pratiquée sur la toute propriété des immeubles dont il s'agit, prétendant qu'en vertu d'un acte passé devant M^e Galbrun, notaire à Montreuil, le quatre février mil huit cent soixante-quinze, elle ne devait porter que sur l'usufruit de ces mêmes biens; en conséquence de ce dire, la lecture et publication du cahier des charges a été remise.

Par acte extra-judiciaire le sieur Eugène Loiseau et la dame Dixmier, ainsi que le sieur Armand Loiseau, domestique à Nueil-sur-Dives, et les époux Loiseau, saisis, ont été assignés devant le Tribunal pour voir déclarer nul comme fait en fraude des droits de M. Ecot, l'acte de donation sus-énoncé; voir déclarer les enfants Loiseau mal fondés dans la contestation soulevée par la dame Dixmier et le sieur Eugène Loiseau; les en débouter, fixer le jour de la lecture du cahier des charges et ensuite le jour de l'adjudication.

Par jugement en date du vingt-sept novembre mil huit cent quatre-vingt-six, le Tribunal civil de Saumur a adjugé à M. Ecot les conclusions qui précèdent et a fixé la publication du cahier des charges à l'audience du dix-huit décembre mil huit cent quatre-vingt-six.

A cette audience, cette publication a eu lieu et l'adjudication a été fixée à l'audience du samedi vingt-deux janvier mil huit cent quatre-vingt-sept.

Il est ici déclaré, conformément à l'article 696 du Code de procédure civile, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris, sur les immeubles saisis, des inscriptions à raison d'hypothèques légales, devront les requérir avant la transcription du jugement d'adjudication, sous peine de déchéance.

S'adresser, pour tous renseignements :

1^o A M^e BEAUREPAIRE, avoué poursuivant;

2^o Au Greffe du Tribunal civil de Saumur, où est déposé le cahier des charges.

Dressé par l'avoué soussigné.
Saumur, le vingt-huit décembre mil huit cent quatre-vingt-six.

BEAUREPAIRE.

A VENDRE

1^o 5 hectares de pré, en plusieurs parcelles;

2^o TERRAINS PROPRES A BATIR;

3^o Maisons bourgeoises, avec jardin, écurie et remise, situées à Saumur et dans les environs;

4^o Propriétés de revenu et d'agrément.

S'adresser à M. GIRARD, expert, rue du Puits-Triboillet, 5.

Etude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE DE MEUBLES

Aux enchères publiques.

Le mercredi 5 janvier 1887, à 1 heure du soir,

A Saumur, salle des Ventes, rue d'Orléans, n° 55.

Il sera vendu :

Armoires, bois de lits, buffet, secrétaire, bureau, table à rallonges, tables de nuit et de toilette, chaises, pendules, glaces, gravures, lampe et suspension, broderies en soie et tapisserie, machines à coudre; Matelas, couette, traversins, oreillers, couvertures, machines à percer et à découper, établi et outils de menuisier, grande cuisinière, calorifères, ferblanterie, bouteilles vides, vaisselle et autres objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le mercredi 29 décembre 1886, à 1 heure,

LA PROPRIÉTÉ

DE LA

Chauvellière

Située communes de Turquant, Montsoreau et Fontevault,

D'une contenance de 20 hectares environ,

On pourra traiter avant l'adjudication.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur (Maine-et-Loire),

et de M^e JAMES, notaire à Saint-Etienne-de-Corcoué (Loire-Inférieure).

A VENDRE

à l'amiable,

LA

Terre du Grand-Bois

Située commune de Saint-Colombin (Loire-Inférieure),

Contenant 150 hect. en un seul tenant, dont 20 hect. en vigne d'excellente qualité.

Cette propriété comprend maison de maître, vastes servitudes, 3 grandes métairies et 4 borderies.

Belle chasse, pêche. Un chemin de fer projeté desservira le Grand-Bois d'ici quelques années.

On ne pourra visiter la propriété sans un permis délivré par l'un ou l'autre des notaires chargés de la vente.

S'adresser à M^e LE BARON ou à M^e JAMES. (712)

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance de suite

LA

MÉTairie DU PLANTIS

Située commune de Montfort,

Consistant en : bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables et vignes, d'une contenance d'environ sept hectares.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. HUBERT, régisseur à Epinatz, près Doué-la-Fontaine.

CHANTIER DE CHARPENTE

A CÉDER

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

DE SUITE

REMISE ET ÉCURIE

Rue des Saulaies.

S'adresser au bureau du journal.

ÉPICERIE MODERNE

L. ALLORY

Place du Marché-Noir,

Informe sa nombreuse clientèle qu'il a mis en vente un grand choix de Bonbons, Fondants unis et fourrés, Chocolats crévés et pralinés, Dragées et Pralines, à des prix exceptionnels de Bon Marché. (860)

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18. (799)

ON DEMANDE un voyageur connaissant les métaux et la quincaillerie. Ecrire avec références aux initiales F. D., poste restante, Nantes (Loire-Inférieure).

M. G. BESSON, ex-économe du Collège de Saumur, muni de bons certificats, demande une place de comptable.

ATELIER DE SCULPTURE ET MONUMENTS FUNÈBRES

RUECHE

SCULPTEUR

SAUMUR, rue Beaurepaire, 16, SAUMUR

Tombeaux en pierre, marbre & granit, Caveaux de famille

Atelier en face le Cimetière de Saumur, route de Varrains.

M. RUECHE garantit la solidité de ses travaux, étant connu, du reste, pour faire le mieux et au meilleur marché.

Chapelles couvertes en pierres de toutes provenances, garanties imperméables.

Trente pour cent meilleur marché que partout ailleurs.

EN VENTE

ALMANACH DE MAINE-ET-LOIRE

(Arrondissement de Saumur)

P. GODET

Éditeur, Imprimeur-Libraire.

Se trouve également aux librairies DÉZÉ, JAVAUD, GUILLEMET et GIRARD, à Saumur, et chez M^{me} veuve FILLOCHÉAU, libraire à Doué-la-Fontaine.

Prix : 10 centimes.

SANS PALAIS
DENTS
NI CROCHETS

Léon A. Fresco
Chirurgien-Dentiste
68, QUAI DE LIMOGES
SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

VOLUME DE 1886

10 fr. » le volume broché
11 fr. 50 le volume cartonné

Nota. — Par la poste, 1 fr. 50 en sus des prix ci-dessus.

MAGASIN PITTORESQUE

Paraissant le 15 et le 30 de chaque mois

Rédacteur en chef: M. ÉDOUARD CHARTON

BUREAUX: 29, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 29, A PARIS

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet
Hôtel-de-Ville de Saumur, 18

Certifié par l'imprimeur soussigné.

ABONNEMENTS POUR 1887

10 fr. pour Paris.
12 fr. Départements.
13 fr. Union postale.